

## BAREME D'HONORAIRES AU 01 JANVIER 2017

Ventes d'immeubles à usage d'habitation	
De 0 à 100 000 €	6% TTC avec un minimum de 3 000€
De 100 000 à 500 000 €	5% TTC
De 500 000 à 1 000 000 €	4% TTC
Plus de 1 000 000 €	3% TTC

*Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%.*

Nos honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, suivant l'option choisie lors de la signature du mandat.

Ils comprennent les prestations de publicité, de sélection des clients, de visite, de négociation, de constitution et de suivi du dossier de vente.